

## La lettre du MASTROU

N° 10 15 février 2013

## Edité par l'association des Amis du Nouveau chemin de fer du Vivarais.

Jeudi 7 février était une journée très très chargée dans l'actualité du CFV. Outre la réception de la chaudière de la 403 et des 2 ponts tournants, Un camion de traverses était livré en gare de Lamastre. Celles-ci sont destinées aux travaux de voies en gare qui doivent débuter cette semaine. A noter le stationnement inhabituel d'un tombereau devant la gare ! Il devient urgent de poser les voies en gare, la place manque.

En gare de Lamastre, les voies sont en très mauvais états. Du temps de l'exploitation précédente, priorité était donnée aux chantiers voies en ligne et certaines voies de service le long du doux ne recevaient plus les trains lors des dernières années d'exploitation. De plus, la construction du nouvel atelier l'an dernier modifie le plan des voies.



Jeudi7 toujours, visite du SRMTG en ligne. Sous la neige, c'était l'occasion de faire quelques clichés inhabituels.









**LA CEILLERE** : réception des escaliers pour permettre l'accès du parking au bâtiment voyageur.



Le bâtiment voyageur a reçu l'ensemble de ses menuiseries.



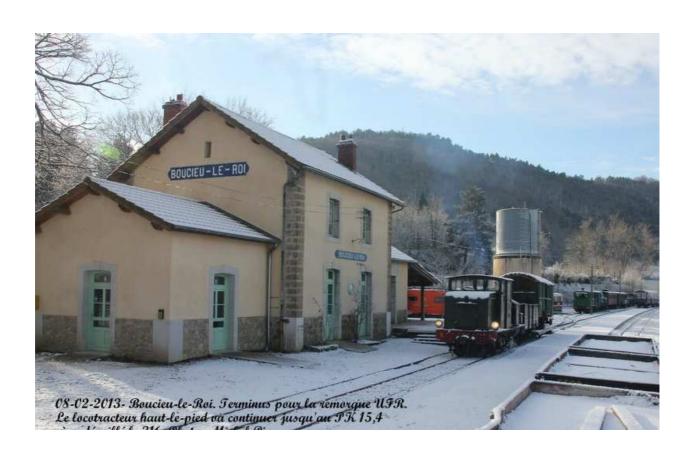
La pose de la charpente a débutée sur la partie musée.





Suite à la fin de la liquidation judiciaire les mouvements de matériels se poursuivent. La remorque UFR, propriété de la Sgva, rejoint le site de Boucieu, Une nouvelle remorque prendra place prochainement sur ce wagon unique classé monument historique, l'occasion de faire quelques photos de compositions originales

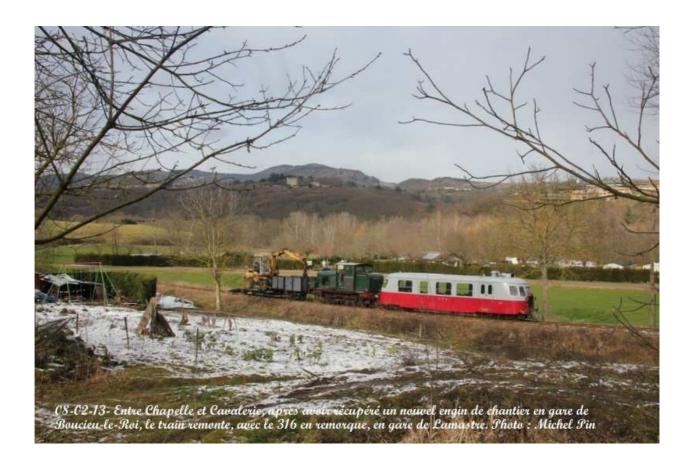




Le retour sur Lamastre permet de remonter du matériel et de faire des compositions peu communes...







Mais un billard ou une remorque d'autorail, ça se marrie avec tout. Même du temps du précédent exploitant ...

Quelques archives inédites...



## contact :.lesamisducfv@hotmail.fr

Merci à Michel, Bertrand , Franck, Fabien Philippe Christian pour les photos. Droits des textes et photos réservés à leurs auteurs et « aux amis du nouveau CFV » Reproduction et diffusion doivent se faire avec l'accord de l'association.